



TILLABÉRI

**CADRE D'ACTION POUR LA RÉSILIENCE
URBAINE**

2024 - 2034



Photo 1 : Aperçu d'une voie du réseau routier de la ville de Tillabéri

Tillabéri

Cadre d'Action pour la Résilience Urbaine 2024 – 2034

Nous adressons nos sincères remerciements au Gouvernement de la République du Niger à travers le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, aux points focaux municipaux pour leur contribution tout au long du processus d'élaboration du présent Cadre d'Action pour la Résilience Urbaine (CARU) et leur détermination à bâtir une ville de Tillabéri plus résiliente. Ceux-ci ayant donné le meilleur d'eux même dans le cadre de la réalisation et la conduite de la mise en œuvre de l'outil CityRAP à Tillabéri au Niger à travers le Projet de Résilience dans le Sahel, qu'ils trouvent ici nos vifs remerciements. Nous tenons également à remercier le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour leur appui technique ainsi que le Gouvernement Suédois pour son appui financier.

Le Cadre d'Action pour la Résilience Urbaine (CARU) de la ville de Tillabéri, validé le 13 Novembre 2024, a été élaboré dans le cadre de l'initiative collaborative conjointe PNUD et ONU-Habitat intitulée « Établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables dans le Sahel », soutenue par la composante de résilience urbaine du [Projet de résilience dans le Sahel](#) du PNUD financé par le gouvernement suédois.



Table des matières

Avant-propos.....	3
Introduction	4
1. Présentation de la ville de Tillabéri	5
1.1. Situation géographique.....	5
1.2. Démographie.....	6
1.3. Aspects physiques	6
1.4. Infrastructures routières	7
1.5. Infrastructures de communication	7
1.6. Infrastructures hydrauliques et assainissement	7
1.7. Energie	7
1.8. Infrastructures commerciales	8
1.9. Activités économiques	8
1.10. Services de base sociaux.....	10
2. Profil des risques de la commune.....	11
2.1. Présentation des risques de la commune.....	11
2.2. Description des risques	14
2.3. Analyse des risques.....	15
2.4. Caractérisation des impacts des risques et du changement climatique sur les activités socioprofessionnelles	16
3. Processus de l’outil CityRAP	17
3.1. Phase 1 - Cours intensif : Comprendre la résilience urbaine.....	18
3.2. Phase 2 – Collecte de données et organisation	19
3.3. Phase 3 – Analyse et priorisation des données	22
3.4. Phase 4 – Formulation du Cadre d’Actions pour la Résilience Urbaine (CARU)...	24
4. Cadre d’Action pour la Résilience Urbaine (CARU) pour la ville de Tillabéri	28
4.1. Actions prioritaires.....	28
4.2. Fiches d’actions prioritaires à potentiel d’investissements	28
4.3. Priorités des activités du CARU	36
4.4. Cadre de suivi et d’évaluation	37
Conclusion et voies à suivre	39

Avant-propos



« La Commune Urbaine de Tillabéri est durement frappée par différentes crises et catastrophes. La vulnérabilité de la commune urbaine est due en partie à des risques climatiques alternant sécheresse et fortes précipitations et à son environnement. En plus, le niveau de pauvreté de la population rend cette dernière très vulnérable à ces risques, ce qui du coup anéantit tout effort de développement socio-économique. C'est dans ce contexte complexe que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat), a lancé l'initiative « Établissements Humains Inclusifs, Sûrs, Résilients et Durables dans le Sahel » dans le cadre du Projet de résilience dans le Sahel du PNUD, financé par le gouvernement suédois.

Cette initiative novatrice vise à renforcer la résilience des communautés sahéniennes en intégrant les dimensions humanitaires, de développement et de paix. Une des approches clés de cette initiative est l'utilisation de l'outil pour la Planification

d'Action pour la Résilience Urbaine (CityRAP) qui est un processus participatif pour appuyer les municipalités du Sahel dont celle de Tillabéri à identifier les risques urbains et à prioriser les actions visant à réduire ces risques.

Nous sommes convaincus que cette approche participative et intégrée, soutenue par un partenariat solide entre ONU-Habitat, le PNUD, le gouvernement du Niger, à travers le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, et notre municipalité, constituera une pierre angulaire pour la construction d'un avenir résilient dans la Commune Urbaine de Tillabéri. Notre souhait c'est que grâce à cet outil, nos actions et celles de nos partenaires puissent s'inscrire dans la durée et créer des impacts positifs sur les populations.

Et je saisis cette occasion pour exprimer, au nom de toutes les populations de Tillabéri, notre satisfaction et notre profonde gratitude à ONU-Habitat et le PNUD qui ont fourni l'assistance technique et le gouvernement suédois qui a bien voulu financer tout le processus d'élaboration de ce Cadre d'Action pour la Résilience Urbaine (CARU).

Pour finir, je lance un appel à l'endroit de tous nos partenaires locaux et extérieurs, nos populations pour conjuguer nos efforts et mobiliser le maximum de ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action du CARU. »

**Commissaire Divisionnaire de Police
Ousseini Amadou Oumarou,
Administrateur Délégué de la Commune
Urbaine de Tillabéri.**

Introduction

Depuis près d'une décennie, la région du Sahel souffre de différents conflits et des effets néfastes du changement climatique. Cette combinaison de l'impact du changement climatique et de l'augmentation de la violence armée a entraîné des déplacements massifs dans la région avec de nombreuses personnes fuyant leur foyer et étant obligées de tout abandonner, ce qui résulte en une pression démographique importante sur les villes secondaires de la région sahélienne.

La tendance croissante des catastrophes urbaines et leurs liens avec l'urbanisation, le changement climatique et les conflits soulignent la nécessité pour les gouvernements nationaux et locaux, les autorités municipales et les institutions décentralisées, y compris les unités de planification urbaine, les unités de gestion de l'environnement et d'autres prestataires de services au niveau de la ville de comprendre, engager et prendre en compte les investissements à long terme concernant la résilience aux catastrophes et au changement climatique dans les décisions d'urbanisme et d'investissement.

C'est dans ce contexte que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat) a mis en œuvre l'initiative « *Établissements Humains Inclusifs, Sûrs, Résilients et Durables au Sahel : une approche régionale pour renforcer la résilience des communautés à travers le nexus Humanitaire-Développement-Paix* » dans le cadre de la composante résilience urbaine du projet du PNUD « *Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation pour la résilience dans la région du Sahel : favoriser des solutions tenant compte des risques pour le développement durable* » ([Projet Résilience dans le Sahel](#)), financé par le gouvernement suédois. L'initiative PNUD-ONU-Habitat vise à aider les institutions régionales et les gouvernements nationaux et locaux du Sahel à renforcer progressivement la résilience de leurs établissements humains, y compris les villes et villages, face aux chocs et aux stress, y compris les aspects liés aux catastrophes, au climat et aux conflits, à travers l'application d'outils de planification participative spécifiques, tels que [l'outil de Planification d'Action pour la Résilience Urbaine \(CityRAP\)](#). Dans chacun des pays de mise en œuvre que sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria le Sénégal et le Tchad, l'initiative couvre une ville secondaire spécifique de moins de 300 000 habitants.

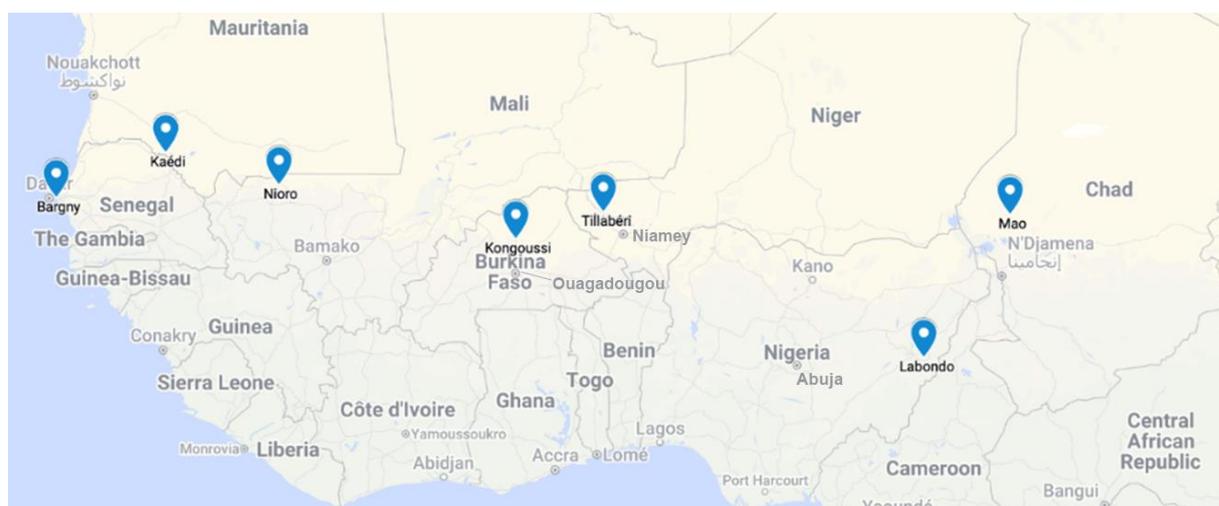


Figure 1 : Les sept (7) villes sélectionnées dans la région du Sahel pour la mise en œuvre de l'outil CityRAP

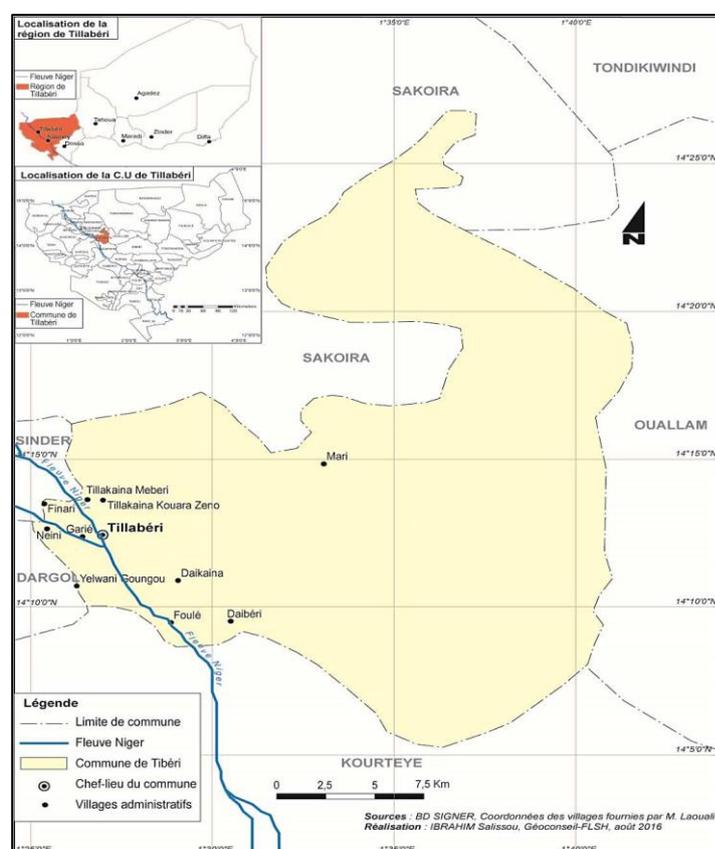
Le CityRAP est un processus participatif de planification de la résilience pour les petites et moyennes villes ayant pour objectif la formation et le renforcement des capacités des autorités et techniciens municipaux et des principaux acteurs urbains, afin de comprendre les facteurs de risque urbain et de prioriser des actions pratiques visant à réduire les risques de catastrophe et à construire progressivement la résilience de la ville face aux aléas et stress naturels ou induits par l'homme.

Au Niger, l'outil CityRAP a été exploité dans la ville de Tillabéri située dans le département et la région de Tillabéri, pour développer son Cadre d'Action pour la Résilience Urbaine (CARU), avec des actions à court, moyen et long terme pour renforcer la résilience face aux multiples défis auxquels la ville est confrontée, notamment les inondations et les besoins croissants des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des communautés d'accueil, entre autres.

1. Présentation de la ville de Tillabéri

1.1. Situation géographique

La Commune Urbaine de Tillabéri est située à 113 km de Niamey, la capitale, dans la partie ouest du Niger entre les coordonnées 1° et 2° de longitude Est ; 14° et 16° de latitude Nord. Elle hérite une grande partie de l'ex-collectivité de Tillabéri d'avant la décentralisation. Elle couvre une superficie estimée à **452,19 km²** avec un périmètre de **89,81 km**, soit **5,18%** de la



superficie du département de Tillabéri et **0,46%** de la superficie de la région de Tillabéri avec une population estimée à **62 066 habitants en 2020**. Elle compte onze (11) villages administratifs (y compris Tillabéri) ayant soixante-quatre (64) hameaux rattachés aux villages administratifs et six (6) quartiers administratifs.

Située dans la région du Liptako-Gourma qui longe le fleuve Niger, Tillabéri constitue l'une des villes clés dans le système de villes du Sahel, jouant un rôle crucial de carrefour dans le corridor de développement régional.

Carte 1 : Localisation de la commune urbaine de Tillabéri (source : Plan de Développement Communal 2022-2026)

1.2. Démographie

Les principales caractéristiques démographiques de la ville de Tillabéri sont :

- Une population estimée à **73 158** habitants au **30 avril 2024** (Rapport d'évaluation de la campagne agricole d'hivernage 2023 et perspectives alimentaires 2023/2024).
- En 2020, le nombre des hommes, soit **30 760** personnes (**49,56%**), était légèrement inférieur à celui des femmes qui s'élevait à **31 306** personnes (**50,44%**). Les jeunes représentaient quant à eux **22 327** (**37,17%**) de la population.
- Selon UNHCR, la région de Tillabéri est devenue un épice de déplacements massifs de populations avec, en avril 2024, plus de **150 000 personnes déplacées internes** dénombrées, dont plus de **80% de femmes et enfants**.
- Composition ethnique : Zarma – Sonrhāï, Peulh, Touareg et Haoussa.
- Densité moyenne : **132,83 habitants par km²**.

1.3. Aspects physiques

La géologie de la commune urbaine de Tillabéri s'inscrit dans les vastes formations géologiques qui définissent le relief de la région de Tillabéri, notamment le bassin des Ouillimenden et le Liptako-Gourma. Cependant, on observe également des plateaux de roche riches en fer qui sont abîmés par la pluie et les écoulements d'eau. De plus, il y a des dépressions remplies de sable, des longues bandes de dunes formées par le vent, et la vallée où coule le fleuve Niger.

Pour ce qui est du climat, la commune urbaine de Tillabéri bénéficie d'un climat sahélien, marqué par une pluviométrie annuelle de 352,7 mm. Ce climat se distingue par l'existence de deux saisons bien définies : d'une part, une saison humide s'étendant de mai à septembre, durant laquelle les précipitations se répartissent sur quatre à cinq mois ; d'autre part, une saison sèche, plus longue, qui se divise en une période froide allant d'octobre à février et une période chaude de mars à mai. La température maximale moyenne enregistrée est de 43°C, tandis que la température minimale moyenne est de 25°C.

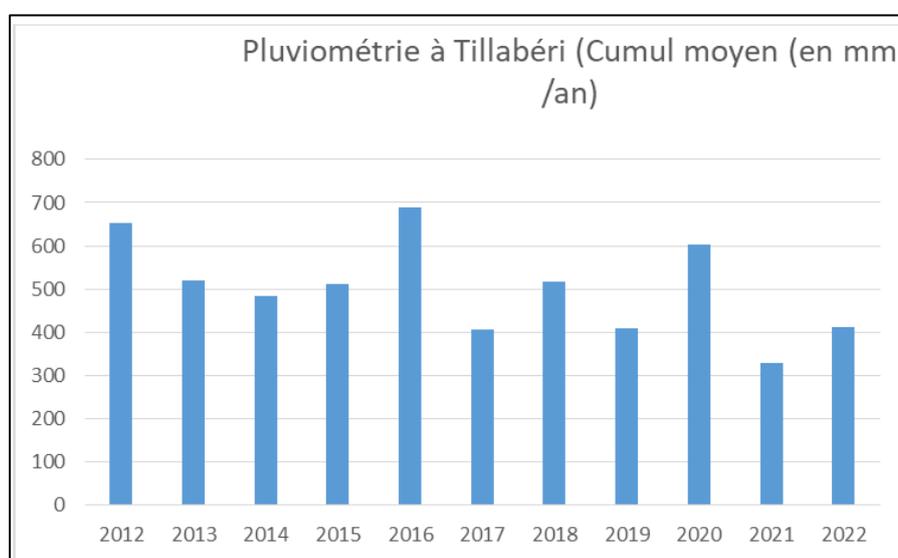


Figure 2 : Pluviométrie à la station de Tillabéri de 2012 à 2022 : cumul moyen annuel. L'axe horizontal présente les années tandis que l'axe vertical indique la hauteur de pluie en millimètre (source : service communal de l'agriculture).

1.4. Infrastructures routières

Le réseau routier est constitué d'une route bitumée traversant la commune (environ 15 km), soit le tronçon Niamey – Tillabéri long de 113 km. En effet, la région fait face à un défi majeur en matière d'infrastructures routières, traduit par la faible disponibilité des routes par tranche de 1 000 habitants, un indicateur qui a diminué de 0,95 km en 2017 à 0,85 km en 2021. Les infrastructures routières n'ont pas suivi le rythme de la croissance démographique. Cette infrastructure limitée amplifie la vulnérabilité de Tillabéri, notamment en termes d'accessibilité pendant les conditions météorologiques défavorables et en situations d'urgence.

1.5. Infrastructures de communication

La commune urbaine de Tillabéri renferme un certain nombre d'infrastructures de communication audio-visuelle dont une couverture télévisuelle assurée par la Radio Télévision du Niger (RTN) et une couverture radio (nationale et privée).

En matière de télécommunication, la commune urbaine de Tillabéri est couverte par le réseau de téléphonie fixe de NIGER-TELECOM et des réseaux de la téléphonie mobile : Airtel, Moov et Zamani Telecom.

1.6. Infrastructures hydrauliques et assainissement

Le système d'approvisionnement de la commune s'appuie à la fois sur le réseau de la Nigérienne des Eaux (NDE) pour l'alimentation de la ville de Tillabéri (hydraulique urbaine) et les autres infrastructures, notamment les puits cimentés, les forages, les mini-adductions d'eau potable et les puits traditionnels pour assurer l'alimentation en eau des populations des villages administratifs et hameaux rattachés. Le taux de couverture théorique en eau potable est de 34,18% (Direction Départementale de l'Hydraulique, 2022).

Par ailleurs, en termes d'assainissement de la région de Tillabéri, environ 78,0% des ménages manquent de sanitaires. Seuls 16,9% des individus habitent dans un logement avec un WC avec chasse d'eau ou latrines (sanitaires qualifiables d'hygiéniques). Près de 5,1% des ménages ont recours à une simple fosse. En termes de mode d'approvisionnement en eau, 44,9% des ménages utilisent des puits ouverts. 14,4% des ménages utilisent les autres sources d'approvisionnement (le puits protégé, la fontaine publique, l'achat auprès des porteurs d'eau ou le robinet d'un ménage voisin).

1.7. Energie

Le secteur de l'énergie est dominé par la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC) qui alimente en énergie électrique les principaux quartiers et villages administratifs ainsi que les cinq (5) aménagements hydro agricoles de la commune urbaine de Tillabéri.

En dehors de l'électricité de NIGELEC, d'autres sources d'énergie sont utilisées par la population de la région :

- L'énergie solaire qui est utilisée par des installations des radios communautaires, les services de santé, etc. Cette source d'énergie est très peu utilisée par les ménages à cause surtout de la cherté des composants (panneaux solaires).

- Le bois : la majorité des ménages en ville comme en campagne utilise le bois énergie pour la cuisson des aliments. La commune ne disposant pas de massif forestier ou de bois mort, la population fait plus recours au bois vert. Elle est alimentée en bois par la zone du Zarmaganda au nord (Ouallam Département).

- Le Gaz butane qui est beaucoup plus utilisé dans le centre urbain de Tillabéri et dans les formations sanitaires rurales. On dénombre dans le centre urbain de Tillabéri, 2 dépôts de gaz et 3 stations-services (TOTAL, OILIBYA, MOREY).

1.8. Infrastructures commerciales

L'infrastructure commerciale de Tillabéri est marquée par l'informalité, des installations de transport limitées et un secteur financier sous-développé, contribuant à la vulnérabilité économique de la ville. À titre illustratif, la commune urbaine de Tillabéri dispose d'un marché qui s'anime deux fois par semaine. Ce marché, essentiel pour le commerce du bétail dans une région à vocation agropastorale, manque de la structure formalisée et institutionnalisée qui pourrait jouer un rôle essentiel dans une approche cohérente et collaborative de la gestion des ressources et des finances, nécessaire pour résister aux chocs économiques.

Les moyens de transport à Tillabéri sont diversifiés, impliquant des animaux domestiques, des bicyclettes, des motocyclettes, des véhicules et des embarcations traditionnelles. Bien que ces moyens facilitent la pratique d'activités commerciales, notamment vers et à partir des localités voisines, ils reflètent également une dépendance à des modes de transport rudimentaires et souvent peu fiables, aggravant ainsi la vulnérabilité économique de la ville.

Par ailleurs, le secteur financier à Tillabéri est sous-développé, avec seulement quelques banques et institutions de microfinance. Cette infrastructure financière limitée restreint l'accès au crédit et à d'autres services financiers, entravant la croissance et la stabilité des activités commerciales.

1.9. Activités économiques

1.9.1. Agriculture

Plus de 90% de la population active est impliquée dans l'agriculture qui constitue la principale activité économique de la commune urbaine de Tillabéri (Plan de Développement Communal 2022-2026). Les principales spéculations cultivées sont le mil, le sorgho, le niébé, le riz et l'arachide. Le mil et le riz sont les aliments de base et constituent avec le sorgho les principales cultures vivrières de la commune. Le niébé et l'arachide peuvent être considérées comme cultures de rente.

De la campagne agricole 2023, il ressort effectivement que les principales cultures comprenaient le mil, le sorgho, le maïs, le riz et le niébé, avec des superficies respectives de

33 479 hectares pour le mil, 3 684 hectares pour le sorgho, 10 hectares pour le maïs, 206 hectares pour le riz et 10 103 hectares pour le niébé (Rapport d'évaluation de la campagne agricole d'hivernage 2023). Les rendements obtenus varient selon les cultures, avec une moyenne de 347 kg/ha pour le mil, 477 kg/ha pour le sorgho, 565 kg/ha pour le maïs, 1950 kg/ha pour le riz et 335 kg/ha pour le niébé. Cela a conduit à une production totale de 11 623 tonnes de mil, 1756 tonnes de sorgho, 5 tonnes de maïs, 402 tonnes de riz et 3385 tonnes de niébé. Néanmoins, une superficie supplémentaire de 123 hectares est dédiée à d'autres cultures comme le gombo dont le rendement moyen est de 1050 kg/ha, produisant 130 tonnes au total.

Toutefois, malgré cette production agricole, la commune fait face à des défis importants en matière de sécurité alimentaire. Suite à la même campagne agricole 2023, pour une population de 73 158 habitants, les besoins de consommation céréalière étaient estimés à 14 541 tonnes. La production brute de céréales était de 13 786 tonnes, mais après ajustements, la production nette disponible tombe à 11 638 tonnes. Cela crée un déficit céréalier de 2903 tonnes, accentuant la vulnérabilité de la population face à l'insécurité alimentaire.

Par ailleurs, il faut noter que des cultures irriguées sont pratiquées le long du fleuve dans des sites maraîchers aménagés et non aménagés. Les principales spéculations sont la laitue, le poivron, la courge, la tomate, l'oignon et la pomme de terre.



Photo 2 : Aperçu du fleuve Niger à Tillabéri

1.9.2. Élevage

L'élevage constitue après l'agriculture la deuxième activité économique de la population de la commune. De ce fait, cette dernière constitue une zone agropastorale. La population élève diverses espèces animales de ferme : ânes, bovins, caprins, équins, ovins et volaille. Cependant il y'a un manque de données précises sur l'effectif du cheptel par manque de recensement communal.

1.9.3. Commerce

Dans la commune de Tillabéri, les activités génératrices de revenus sont pratiquées par plus de 3 500 personnes (Plan de Développement Communal 2022-2026) exerçant dans la vente des céréales, du bétail, des produits divers. La commune dispose également d'un marché à bétail moderne, d'un abattoir séchoirs aménagés et d'une auto-gare aménagée. Le dispositif d'exploitation au niveau de ces infrastructures permet à la commune de faire des recettes.

1.9.4. Artisanat

Il est constitué d'un ensemble d'activités réparties en artisanat de service et artisanat utilitaire. L'artisanat de service inclut, par exemple, les dépanneurs de radio et télévision, etc. L'artisanat utilitaire porte essentiellement sur la menuiserie, la bijouterie, la maroquinerie, la fonderie, la fabrique de clés, la fabrication du matériel agricole (charrettes, semoirs, etc.), la confection des nattes, des vans et les poteries, etc.

1.10. Services de base sociaux

1.10.1. Éducation

L'éducation est caractérisée par la présence de quatre (4) types d'enseignement dispensés dans la commune :

- a. L'enseignement secondaire formel avec la présence deux (2) collèges d'enseignement secondaire (CES) traditionnels, d'un (1) collège d'enseignement général (CEG) traditionnel, d'un (1) CES franco-arabe et de deux (2) CES privés ;
- b. L'enseignement primaire caractérisé par 31 écoles en 2012. En plus d'une insuffisance criante d'infrastructures scolaires, notamment des blocs administratifs en nombre suffisant, il faut noter que certaines écoles ne sont pas construites avec des matériaux et des méthodes de construction adéquates. Ainsi, elles n'offrent pas une résistance suffisante face aux conditions climatiques rigoureuses, telles que les fortes températures, ce qui s'avère dangereux pour les élèves et le personnel éducatif. Les infrastructures scolaires sont également exposées aux inondations et aux intempéries, notamment les vents.
- c. L'éducation non formelle qui est quant à elle caractérisée par l'absence des données sur les centres d'alphabétisation, tout comme les écoles de seconde chance ou communautaires, même si on note l'existence de centres alpha qui sont des lieux dédiés à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul de base aux adultes qui n'ont pas eu l'occasion d'acquérir ces compétences fondamentales pendant leur enfance ;
- d. L'enseignement technique avec la présence d'un centre de formation aux métiers (CFM) et un collège d'enseignement technique (CET). Il s'agit d'un service important aligné sur la priorité du gouvernement national en matière de formation professionnelle.

1.10.2. Santé

La Commune Urbaine de Tillabéri compte, en termes d'infrastructures sanitaires :

- Quatre (4) Centres de Santé Intégrée (CSI) (Zongo, Amirou Koira, Daikaina, Mari) ;
- Onze (11) Cases de Santé (CS) ;
- Deux (2) maternités sises dans la ville de Tillabéri ;
- Deux (2) salles de soins privées dans la ville de Tillabéri ;
- Une (1) pharmacie populaire à Tillabéri ;
- Et quatre (4) dépôts pharmaceutiques tous situés à Tillabéri ville.

Il reste entendu que ces infrastructures ne prennent pas en compte l'Hôpital de District qui a une vocation plutôt départementale. Le taux de couverture sanitaire de la commune est actuellement de 64,25% contre 57,05% pour l'ensemble du département de Tillabéri. Cette insuffisance en infrastructures est amplifiée par l'instabilité et le manque de personnel de santé, ce qui affecte directement la qualité des soins.



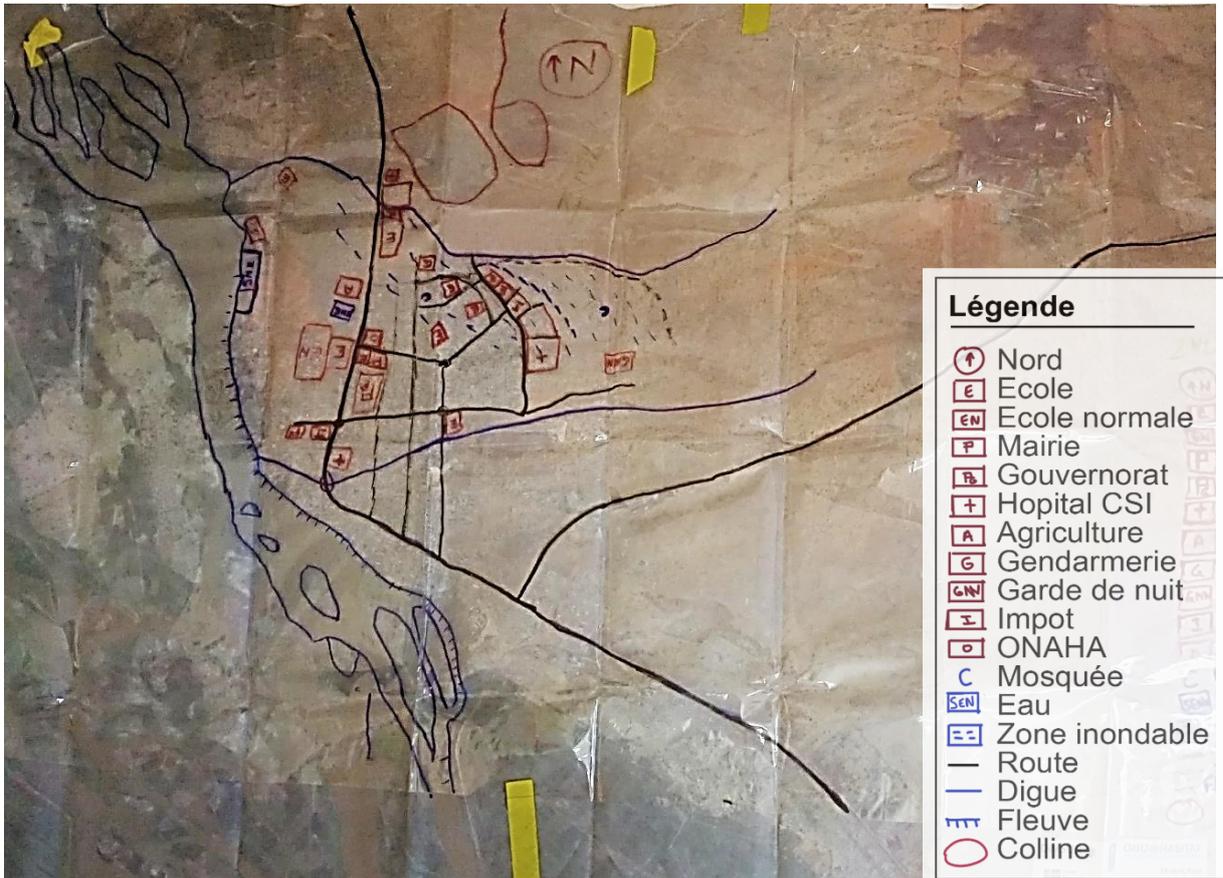
Photo 3 : Mairie de Tillabéri

2. Profil des risques de la commune

2.1. Présentation des risques de la commune

Les risques de la Commune Urbaine de Tillabéri sont multiformes et multidimensionnels et surviennent à des fréquences diverses. La commune est durement frappée par différentes crises et catastrophes, ce qui affecte à des degrés divers tous les secteurs des conditions de vie. La vulnérabilité de la Commune Urbaine de Tillabéri est due en partie à sa forte sensibilité aux risques climatiques, alternant sécheresse et fortes précipitations, et à son environnement.

En plus, le niveau de pauvreté de la population (incidence de pauvreté estimée dans la région à 57,8% en 2011, contre 48,2% pour le Niger (Plan de Développement Régional 2016-2020)) rend cette dernière très vulnérable à ces risques, ce qui, par conséquent, anéantit tout effort de développement socio-économique. En effet, la Commune Urbaine de Tillabéri a enregistré au cours de la période 2013 – 2022 une succession d'aléas, les uns plus dévastateurs que les autres. Il s'agit principalement des inondations, des sécheresses, des maladies endémiques comme le paludisme, les attaques des ennemis de cultures, l'insécurité, les conflits et certains fléaux sociaux comme les violences basées sur le genre, les mariages précoces, etc.



Carte 2 : Cartographie des risques à Tillabéri réalisée par la communauté



Carte 3 : Version digitalisée de la carte ayant servi de support à la cartographie participative des risques

Identification et priorisation des risques à Tillabéri					
Aléas/Risques	Secteur impacté	Fréquence	Probabilité d'occurrence 1 = Rare 2 = Improbable 3 = Modérée 4 = Probable 5 = Presque certain	Impact 1 = Insignifiant 2 = Mineure 3 = Signifiant 4 = Majeur 5 = Sévère	Échelle (Probabilité x Impact, de 0 à 25)
Inondation	Agriculture, élevage, environnement, santé, éducation, habitat, pêche, hydro, économie, social	Chaque année	4	4	16
Sécheresse	Agriculture, élevage, environnement, santé, éducation, habitat, pêche, hydro, économie, social	Chaque année	5	5	25
Epidémie	Santé, éducation, agriculture, élevage, environnement, économie, social	Chaque année	4	4	16
Epizootie	Elevage, économie, agriculture, santé	Chaque 3 ans	2	2	4
Incendie	Elevage, santé, habitat, économie, social, agriculture, éducation, hydro, environnement	Toute l'année	4	4	16
Etiage	Hydro, pêche, économie, agriculture, élevage, environnement, transport	Chaque année	3	4	12
Insécurité	Elevage, santé, habitat, économie, social, agriculture, éducation, environnement	Toute l'année	3	3	9
Stupéfiant	Elevage, santé, habitat, économie, social, agriculture, éducation, environnement, sécurité	Toute l'année	5	4	20
Paludisme	Elevage, santé, économie, social, agriculture, éducation, environnement	Toute l'année	5	4	20
Pasteurellose	Elevage, santé, économie, social, agriculture, éducation, environnement	Toute l'année	5	3	15
Mouvement des populations	Social, économie, santé, éducation, environnement, agriculture, sécurité, habitat, élevage	Toute l'année	5	4	20
Ennemis des cultures	Agriculture, environnement, élevage, économie, habitat, social, éducation	Saison de pluie et irriguée	5	3	15

Pollution de l'environnement	Santé, environnement, élevage, agriculture, économie, hydro	Toute l'année	5	2	10
Ensablement des cours d'eau	Environnement, agriculture, élevage, économie, pêche, social, hydro, transport	Chaque année	4	3	12
Forte chaleur	Santé, environnement, social, agriculture, élevage, hydro	Chaque année	4	3	12
Vent dominant	Agriculture, élevage, environnement, santé, hydro, social, transport, pêche	Chaque année	3	3	9

Tableau 1 : Identification et priorisation des risques (source : Plan communal de contingence multirisque, Janvier 2023 - Décembre 2024).

2.2. Description des risques

Les inondations : Les inondations sont la conséquence de l'absence ou de l'insuffisance de traitement des bassins versants, ainsi que des constructions anarchiques. Elles peuvent endommager toutes sortes d'infrastructures (les habitations, les routes, les écoles, les centres de santé, les puits et forages), les terres de cultures et provoquer des pertes en vies humaines ou décimer des troupeaux d'animaux. Elles interviennent régulièrement après de fortes pluies et touchent les zones riveraines des bassins versants en bordure des plateaux.

À titre illustratif, la situation des inondations établie au 04 Septembre 2024 par la Direction Générale de la Protection Civile a fait cas de 112 126 personnes sinistrées, à travers 27 communes de la région de Tillabéri, ainsi que 7 894 maisons effondrées touchant 16 075 ménages, 15 pertes en vies humaines dont 9 décès par noyade et 9,75 tonnes de vivres affectées.



Photo 4 : Un quartier de la ville exposé au risque d'inondation

La sécheresse : C'est un des risques le plus répandus et récurrents dans la commune, avec une très forte probabilité d'occurrence et un fort impact. La sévérité affecte aussi bien la production végétale qu'animale ainsi que l'environnement. Elle est la conséquence d'une faible pluviométrie ou la mauvaise répartition de celle-ci dans le temps et dans l'espace. Elle est la cause principale de l'insécurité alimentaire, de par son effet sur la quantité de la

production agricole et fourragère. Elle provoque aussi le mauvais embonpoint des animaux, voir même la perte d'une partie du cheptel. La sécheresse est aussi le principal déclencheur de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et aliments pour bétail et la baisse des prix des animaux sur les marchés, en plus de la baisse de la fertilité des sols et l'apparition des ennemis des cultures. Elle touche l'ensemble de la commune, mais a moins d'effet négatif sur les terres inondables que les autres parties de la commune.

La maladies endémiques (paludisme) : C'est un risque très important décelé dans la Commune Urbaine de Tillabéri où le paludisme constitue plus de 50% des cas de maladies enregistrées par les formations sanitaires et aussi la principale cause de morbidité et de mortalité infanto-juvénile. Il est surtout dû aux mauvaises conditions d'hygiène et de protection.

Stupéfiants : à court terme, les risques sont surtout des intoxications aiguës, accidents, violences et banditisme. A plus long terme, la consommation régulière peut conduire à l'installation d'une dépendance. Elle peut être associée à des difficultés sociales et économiques et favoriser le développement des problèmes de santé mentale.

Mouvements des populations : c'est une pratique qui a pour cause l'occupation des terres pour une longue durée par les populations déplacées, ce qui engendre des tensions et conflits avec les populations autochtones. Cet afflux de personnes déplacées exerce une pression supplémentaire sur des ressources et services déjà limités dans les communautés hôtes. À titre illustratif, en l'absence de sites d'accueil, les personnes déplacées se mettent en quête de solutions auprès des autorités locales qui manquent elles-mêmes des capacités nécessaires pour répondre aux besoins.

2.3. Analyse des risques

L'analyse des risques a permis de dégager un certain nombre de paramètres relatifs aux facteurs déclencheurs, les conséquences humanitaires, la population affectée, les mesures d'urgence et les mesures de résilience. Cette analyse donne une image du positionnement de la commune face aux différentes menaces et de sa capacité à prendre des mesures à la hauteur des menaces. Les facteurs déclencheurs des catastrophes sont en grande partie dû aux comportements humains envers la nature et envers le milieu. Cependant, il faut reconnaître que ces mesures d'urgence et de relèvement, même si elles sont prises, ne sont pas poursuivies dans le temps, ce qui occasionne régulièrement la survenue des mêmes catastrophes d'année en année.

Tous ces événements climatiques observés dans la commune ces trente dernières années ont occasionné des pertes considérables de récoltes. Parfois, quand la sécheresse est combinée aux attaques acridiennes ou parasitaires, la récolte est presque nulle comme en 1974 et 1984. Elles ont occasionné des famines et ont connu une extension dans toute la région de Tillabéri voire du Niger en entier. Elles ont entraîné des déplacements massifs de population, des morts et des pertes de cheptel, ainsi qu'une aggravation du niveau de pauvreté en ce sens que les conditions de vie déjà précaires des populations affectées se sont davantage dégradées, menant parfois certaines stratégies d'adaptation négatives.

Comparaison des saisons d'aujourd'hui à celles il y a 30 ans :

- **Saison des pluies** : La saison des pluies a changé au niveau de certains paramètres que sont la durée, l'intensité, le début et la fin des pluies. Il y a trente (30) ans, la saison

durait de 4 à 5 mois avec des pluies plus régulières et abondantes et bien réparties dans le temps et dans l'espace. Elle se déroulait sans beaucoup de variation en termes de régularité des pluies dans le temps. Aujourd'hui, elle ne dure que 3 mois au maximum avec des pluies tantôt faibles, tantôt moyennes mais concentrées sur une petite période. De plus, la saison des pluies est perturbée avec des séquences sèches, les pluies sont plus violentes, plus intenses et détruisent les sols en provoquant des ravins et surtout des inondations.

- **Saison sèche froide** : Il était ressorti des échanges avec les populations que des modifications significatives sont observées quant à la durée et à l'intensité du froid. Il y a trente ans, il faisait plus froid et moins chaud. La tendance est inversée et avec beaucoup de perturbations. Aujourd'hui, la durée approximative de la saison froide est de deux (2) mois (décembre à janvier) alors qu'elle était il y a trente ans de trois (3) mois voire quatre (4) mois (de novembre à février). Toutefois, les avis sont parfois partagés par rapport à cette perception de la durée de la saison froide.
- **Saison sèche chaude** : Il y a trente (30) ans, la saison sèche chaude ne durait qu'environ 3 mois contre 4 à 5 mois aujourd'hui. La période d'installation était le mois de mars et la chaleur finissait en mai tout au plus. De nos jours, à partir de février, il commence déjà à faire chaud et ceci jusqu'au mois de juin voire juillet. D'aucuns estiment qu'il fait permanemment chaud, tellement que la saison est perturbée. La chaleur est de loin plus intense qu'auparavant, avec des températures qui peuvent désormais atteindre les 46°C. Cette période de chaleur intense contribue à une forte évaporation, qui varie entre 2 076,5 mm et 3 098,7 mm, aggravant les conditions climatiques difficiles.

2.4. Caractérisation des impacts des risques et du changement climatique sur les activités socioprofessionnelles

Impact des risques climatiques sur le calendrier agricole et sur les productions : La diminution de la durée de la saison des pluies entraîne un changement dans la conduite des travaux agricoles. Ce changement est observé à travers l'intensification des semis à sec, les ressemis, l'utilisation des variétés à cycle court, la fréquence de labours précoces. Les risques climatiques (sécheresses, inondations, attaques parasitaires) ont également impacté le niveau de productions. Certains témoignages s'accordent à dire que depuis quelques années, les rendements ont baissé pour une même superficie cultivée (rapport Agriculture et Conditions de vie des Ménages, 2023).

Impacts des risques climatiques sur les activités socioprofessionnelles et les infrastructures: Les risques climatiques agissent négativement sur les productions agricoles, mais aussi sur les pâturages. Or l'agriculture et l'élevage constituent les deux principales activités des populations de la commune. Si ces activités sont affectées, les autres activités socioprofessionnelles (commerce, transport, artisanat) le sont aussi. Les infrastructures et la végétation ont subi également des impacts négatifs des changements climatiques notamment les inondations et les vents violents. Ainsi, en 2012 et 2020, ces inondations ont provoqué d'énormes dégâts sur certaines infrastructures de la commune (aménagement hydro-agricoles, maisons, routes, écoles) surtout dans la zone insulaire et dans la ville de Tillabéri.

Ripostes et stratégies développées en rapport avec les risques climatiques

Pour l'essentiel, les mesures préventives, adoptées au niveau individuel ou à l'échelle de la communauté, demeurent l'utilisation des semences améliorées, les semences à cycle court et la pratique de la régénération naturelle assistée (forme de défrichement amélioré). Quant aux mesures correctives, en dehors de l'exode (devenu permanent), les populations font les prières collectives, vendent leur capital bétail, pratiquent les cultures de contre saison ou embrassent d'autres activités secondaires telles que le petit commerce.

Toutes ces mesures sont non durables et ne sont pas efficaces car mises en œuvre pour une période bien déterminée en attendant des lendemains meilleurs. Ces mesures/stratégies sont utilisées pour renforcer la résilience des populations pour faire face aux effets néfastes du changement climatique, mais sont insuffisantes pour surmonter toutes les difficultés surtout lorsque des événements climatiques extrêmes surviennent, comme les inondations sévères.

3. Processus de l'outil CityRAP

L'outil de Planification d'Actions pour la Résilience Urbaine (CityRAP) est un processus participatif de planification pour la résilience mené en quatre phases et qui permet aux responsables de l'administration municipale et aux membres des communautés des villes petites et moyennes des pays en développement de travailler ensemble pour rendre leur ville sûre et résiliente.

Un cadre de résilience avec cinq piliers interdépendants (gouvernance urbaine, planification urbaine et environnement, infrastructures et services de base résilients, économie et société urbaines, gestion des risques de catastrophes urbaines) est conçu spécifiquement pour le CityRAP en tant que structure théorique pour la collecte de données (auto-évaluation municipale et cartographie communautaire) au niveau de la ville.



Le renforcement de la résilience est un concept global qui vise à réduire les risques environnementaux et socio-économiques, à améliorer l'adaptation et à promouvoir le développement durable. Étant donné qu'il n'est pas possible d'aborder tous ces aspects en même temps, il est nécessaire d'établir des priorités et d'identifier les points d'entrée clés afin que les autorités locales concernées aient la pleine maîtrise du processus de planification de la résilience urbaine. Pour ce faire, trois thèmes transversaux sont utilisés comme lentilles de priorisation pour filtrer les enjeux à traiter pour construire la résilience de la ville, aidant ainsi à sélectionner les plus pressants de manière consensuelle.

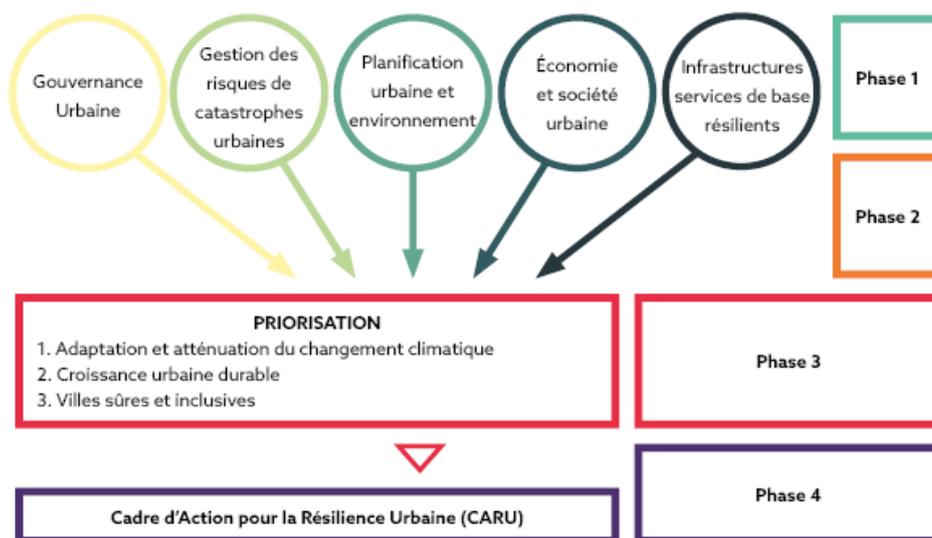


Figure 3 : L'effet d'entonnoir de la collecte de données par pilier à travers les thèmes transversaux en tant que filtres de priorisation jusqu'aux actions prioritaires.

Le Cadre d'Action pour la Résilience Urbaine (CARU) est le produit final du processus CityRAP après l'achèvement de la collecte et l'analyse de données à travers les consultations et cartographies participatives avec les parties prenantes locales, en particulier les communautés. Toutes les données convergent vers un seul document et sont alignées sur les priorités nationales et locales existantes. Au cœur du CARU se trouvent les actions et activités prioritaires identifiées de manière participative à l'issue de l'ensemble du processus. Le cadre qui en résulte est validé et officiellement approuvé par les autorités de la ville. Il représente un document stratégique établissant une feuille de route pour renforcer la résilience de la ville et repenser sa durabilité.

3.1. Phase 1 - Cours intensif : Comprendre la résilience urbaine

Tenue du 22 au 26 août 2022 à Tillabéri, la formation ou cours intensif sur la résilience urbaine visait à renforcer les capacités des gestionnaires et techniciens municipaux afin de planifier des actions visant à réduire les risques et à renforcer la résilience. Les objectifs spécifiques de la première phase sont de familiariser les participants (29 hommes et 3 femmes) avec les concepts clés de la résilience urbaine et des risques de catastrophe, ainsi que de préparer la municipalité à réaliser la phase 2 du processus du CityRAP.

La formation s'est déroulée en deux étapes. La première étape, qui a duré quatre jours, a impliqué les parties prenantes et a inclus des sessions sur la présentation générale du Projet de Résilience dans le Sahel, l'outil CityRAP, la compréhension des risques de catastrophe et de la résilience urbaine, ainsi que des travaux de groupe sur la cartographie participative. Les participants ont été activement engagés dans les discussions et ont montré un fort intérêt pour la méthodologie du CityRAP, adaptée à la réalité locale. La deuxième étape a impliqué la

formation des points focaux municipaux sur l'analyse des outils, en particulier le questionnaire d'autoévaluation municipal et la cartographie des risques dans les quartiers les plus exposés.



Photo 5 : Travaux de groupe à l'occasion des séances de formation en cartographie participative

3.2. Phase 2 – Collecte de données et organisation

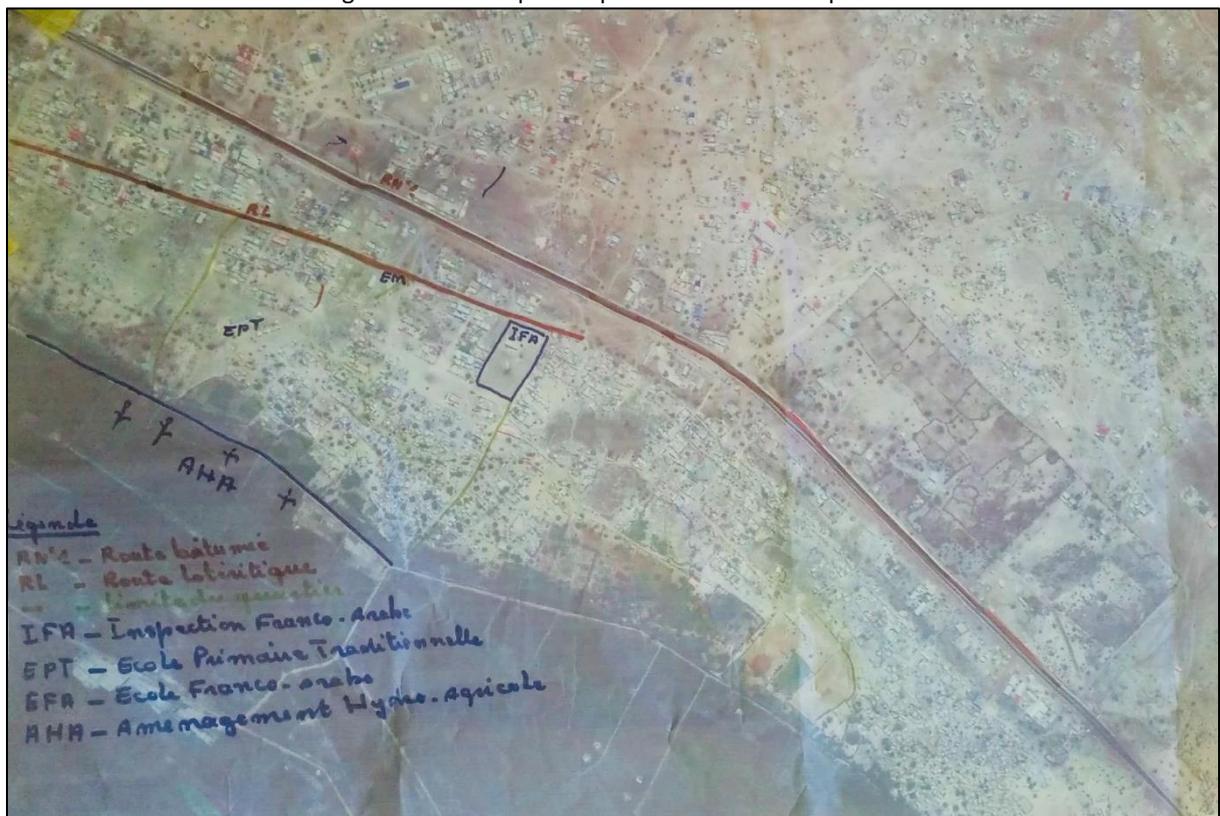
L'objectif général de la phase 2 était de collecter et organiser les données à travers un questionnaire d'auto-évaluation portant sur les cinq (5) piliers de la résilience auprès des services techniques municipaux, d'élaborer la matrice des résultats et de mener une planification participative au niveau communautaire avec l'utilisation d'images satellites. Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- Faire un état de la résilience de la ville perçue par les quinze (15) services techniques municipaux identifiés pendant la phase 1 et comme mentionné dans la section 'auto-évaluation municipale' ;
- Faire ressortir les majeurs problèmes et identifier des potentielles solutions pour renforcer la résilience dans les quartiers vulnérables identifiés pendant la phase 1.

La collecte de données avait consisté en l'administration d'un questionnaire d'auto-évaluation municipale, l'utilisation d'images satellites pour mener des séances de planification participative avec les communautés au niveau de deux quartiers vulnérables, Toula et Kabia, et l'élaboration de la matrice des résultats. Il faut noter que c'est au moyen du questionnaire d'auto-évaluation municipale et de l'utilisation d'images satellites que les quartiers de Toula et Kabia ont été identifiés, par la population, comme étant les plus exposés aux risques de catastrophes et aux autres aléas de vulnérabilité de la résilience urbaine.



Carte 4 : Image satellitaire exploitée par les habitants du quartier de Kabia.



Carte 5 : Image satellitaire exploitée par les habitants du quartier de Toula.

Auto-évaluation municipale : Cette évaluation a été conduite par les points focaux municipaux et a consisté à collecter des données auprès des différents services techniques municipaux afin de faire l'état de la résilience de la ville. Cela a été réalisé à l'aide d'un questionnaire d'auto-évaluation à travers les cinq piliers de la résilience.

Le questionnaire avait été administré à quinze (15) services techniques municipaux que sont : Cabinet du Maire, Municipalité - Voirie-domaine, Municipalité – Urbanisme, Service Communal de l'Environnement, Direction Régionale de la Protection Civile, Direction Régionale de la Santé/Centre de Santé Intégré (CSI) Urbain, Services Communal de l'Etat civil et recensement, Service Hydraulique Assainissement, Service communal Agriculture, Service communal Elevage, Service communal Développement communautaire, L'Inspection communale de l'Education nationale, Le Service Communal de la police municipale, la Commission foncière communale (COFOCOM) et la Direction Régionale de l'Action humanitaire/Gestion des Catastrophes.

Le questionnaire administré a permis d'identifier un certain nombre de questions prioritaires qui se dessinaient au sein de chacun des piliers de la résilience urbaine. Sur le pilier relatif à la **gouvernance urbaine**, les questions prioritaires mises en évidence sont les finances municipales et la capacité organisationnelle. Au niveau du pilier portant sur la **planification urbaine et environnement**, les questions prioritaires ont trait aux codes de construction et aux espaces publics. Quant au pilier des **infrastructures et services de base résilients**, les questions qui y ont été relevées sont la gestion des déchets et l'énergie. Le pilier portant sur **l'économie et société urbaines** a été marqué par le soutien à l'économie urbaine et la sécurité alimentaire. Enfin, au niveau du pilier relatif à **la gestion de risques de catastrophes urbaines**, il s'agit de l'atténuation du changement climatique et de la récupération et reconstruction.

Planification participative au niveau des deux quartiers vulnérables : La planification participative, assurée par les Points Focaux Municipaux, a constitué en des séances de cartographie où les communautés matérialisent l'état de vulnérabilité de leur terroir suivant leur vécu. Deux séances ont été respectivement tenues dans les deux quartiers classés plus vulnérables et prioritaires au cours de la phase 1. Il s'agit des quartiers Kabia et Toula. A l'issue de la cartographie, les connaissances locales ont été exploitées et de façon participative, les défis et risques suivants ont été identifiés au niveau de deux quartiers :

Quartier Toula :

- La récurrence des inondations ;
- La délinquance juvénile ;
- Etroitesse des rues des zones non loties (établissements informels).



Photo 6 : Séance de cartographie participative à Toula

Quartier Kabia :

- Risques d'inondation élevés ;
- Digue de protection dégradée et caniveaux mal entretenus ;
- Mauvaise gestion des déchets solides.



Photo 7 : Séance de cartographie participative dans chacun des 2 quartiers vulnérables

3.3. Phase 3 – Analyse et priorisation des données

La phase 3 du CityRAP à Tillabéri avait pour objectif global d'analyser et de discuter des données recueillies lors des phases précédentes, ainsi que d'identifier et de sélectionner les enjeux prioritaires en matière de résilience urbaine.



Photo 6 : Ouverture de la phase 3 par le Maire de la Commune Urbaine de Tillabéri

45 participants ont pris part à cette phase, dont 34 hommes et 11 femmes, représentant ainsi une diversité de perspectives et d'expertises. Le déroulement de la Phase 3 s'est étalé sur quatre jours, comprenant deux journées de groupes de discussions formés autour des cinq piliers pour l'analyse des données et la mise à jour des cartes des risques, suivies d'une journée dédiée à l'atelier de priorisation.

Pendant cet atelier, les rapporteurs des cinq groupes de discussion, formés les jours précédents autour des cinq piliers de la résilience urbaine, ont présenté les résultats de leurs travaux. Chaque groupe a mis en avant les problèmes clés identifiés et les solutions correspondantes envisagées. Ces présentations ont suscité des discussions animées en plénière, permettant aux membres des groupes de compléter et de répondre aux questions et commentaires de l'auditoire, enrichissant ainsi les propositions initiales. La synthèse des restitutions a mis en évidence plusieurs enjeux prioritaires.



Photo 7 : Deux des 5 focus groupes repartis selon les piliers de la résilience urbaine.

Après les présentations et les discussions en plénière, les participants ont utilisé des post-it pour identifier les problèmes communs et les placer dans un diagramme de résilience présenté. Ainsi, les trois thèmes transversaux composant le diagramme de résilience (adaptation et atténuation du changement climatique, croissance urbaine et ville sûre et inclusive) ont été bien expliqués aux participants afin de leur servir de filtres pour affiner l'exercice de priorisation.

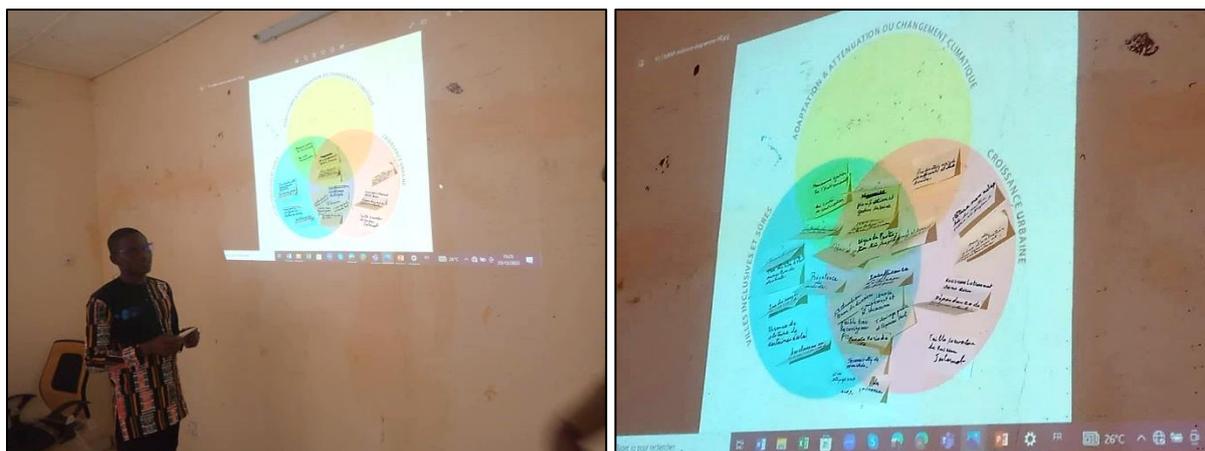


Photo 8 : Placement des problèmes communs identifiés dans le diagramme de résilience.

Les problèmes communs identifiés ont été placés dans le diagramme de résilience sur argumentations de chaque groupe et discussions en plénière. Après ces discussions, un consensus a été trouvé concernant le meilleur emplacement des problèmes communs identifiés dans le diagramme de résilience. En définitive, la structure des piliers s'est estompée progressivement à ce niveau, et est remplacée par des problèmes communs. Les post-it placés à l'intersection des trois thèmes transversaux, représentent des points d'entrée potentiels pour aborder la résilience de la ville de Tillabéri, et sont de facto priorisés.

Cette phase du CityRAP à Tillabéri a permis une analyse approfondie des défis de la résilience urbaine et a jeté les bases pour la Phase 4, tout en favorisant la participation active des parties prenantes locales.

3.4. Phase 4 – Formulation du Cadre d'Actions pour la Résilience Urbaine (CARU)

La phase 4 a pour objectif principal de réaliser une dernière évaluation de base des enjeux prioritaires afin d'identifier les **actions prioritaires** pour renforcer la résilience urbaine de la ville et d'organiser un atelier de formulation du CARU.

Quarante (40) participants comprenant 7 femmes et 33 hommes avaient pris part à cette phase. Les participants étaient représentatifs de divers groupes, y compris les jeunes, les adultes, les personnes ressources, les petites et moyennes entreprises, ainsi que les organisations de la société civile, les ONG et les organisations communautaires locales.

Lors de la première journée de l'atelier, après une présentation du résumé du processus CityRAP à Tillabéri rappelant les étapes franchies jusqu'à cette phase 4, les actions prioritaires proposées à travers l'évaluation de base réalisée par les points focaux ont été présentées, discutées et validées. Les participants ont discuté des actions proposées et leurs formulations, offrant des suggestions pour les améliorer, ce qui a conduit à une révision et une validation finale des actions prioritaires étant la base du CARU à élaborer.

		COMPOSANTES DU CARU				
PROBLÈMES PRIORITAIRES		POLITIQUES ET LÉGISLATION	PLANS URBAINS	ORGANISATION INSTITUTIONNELLE	FINANCEMENT	INTERVENTIONS
3	Gestion de déchets urbains	1	1	2	1	2
4	Drainage et évacuation des eaux /Digue de protection	2	1	2	1	1
	Prise de conscience de risque de catastrophes	2	2	1	1	2
5	Planification et gestion urbaine/éclairage public/Espace vert	2	1	2	1	1
	Insertion professionnelle des jeunes/Pr oduction agro-sylvo-pastorale	2	1	2	2	2
			1		2	

	ACTION PRIORITAIRE 1	Plan urbain
	ACTION PRIORITAIRE 2	Mécanisme de financement
	ACTION PRIORITAIRE 3	Gestion de déchets urbains
	ACTION PRIORITAIRE 4	Drainage des eaux /Digue de protection
	ACTION PRIORITAIRE 5	Insertion professionnelle des jeunes et femmes

Tableau 2 : Évaluation de base / Matrice des actions prioritaires

Il faut noter que l'action prioritaire « **gestion urbaine/éclairage public/espaces verts** » a été prise en compte dans le **plan urbain**, raison pour laquelle l'**insertion professionnelle**, étant une préoccupation d'actualité au niveau national, a été retenue comme action prioritaire clé par les participants.

La journée s'est poursuivie avec l'organisation des travaux de groupe, où les participants ont travaillé sur la formulation des activités pour chaque action prioritaire spécifique. Chaque groupe, composé de représentants variés de la communauté, a élaboré des activités à court, moyen et long termes tout en identifiant les institutions responsables de leur mise en œuvre, ainsi qu'un cadre de suivi et d'évaluation.

Les travaux de groupe se sont déroulés et repartis sur la base des cinq actions prioritaires :

- **Groupe 1** : Élaborer un **plan urbain** intégrant la gestion de déchets urbains, le drainage et évacuation des eaux, le renforcement des digues de protection, une bonne planification et gestion urbaine y compris l'éclairage public et les espaces verts.
- **Groupe 2** : Définir des **mécanismes de financement** pour la résilience urbaine particulièrement les infrastructures et services de base résilients, les espaces urbains sûrs et inclusifs, et les opportunités d'emploi.
- **Groupe 3** : Améliorer la **gestion durable de déchets solides** en mettant en place des infrastructures adéquates, en sensibilisant la population aux bonnes pratiques, en structurant les acteurs en groupements d'intérêt économique, et en promouvant le recyclage et la valorisation des déchets.
- **Groupe 4** : Améliorer le **drainage d'eaux pluviales** dans les zones inondables en réalisant des études de faisabilité, en construisant des caniveaux et des digues, en mobilisant les communautés locales pour l'entretien des infrastructures, et en assurant la maintenance régulière des systèmes de drainage.

- **Groupe 5 : Promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes y compris les personnes en situation de handicap** à travers la création des micro-entreprises et le renforcement des capacités en formation professionnelle pour réduire leur vulnérabilité.



Photo 9 : Déroulement des travaux des groupes répartis selon les actions prioritaires

La deuxième journée de l'atelier a été dédiée à la présentation des travaux des groupes. Les rapporteurs ont exposé les résultats, avec des discussions en plénière pour approfondir les propositions. Un accord a été trouvé sur les activités sélectionnées, vérifiant redondances et fusions possibles. Les activités ont été classées par échéance (court, moyen, long termes) et potentiel de financement. Cette restitution a consolidé les actions prioritaires retenues pour renforcer la résilience urbaine de Tillabéri.



Photo 10 : Restitution/Présentation des activités proposées par les rapporteurs des groupes

La phase 4 du CityRAP a donc été une étape cruciale dans l'élaboration du CARU, permettant une contribution significative des parties prenantes locales à la construction d'une ville plus résiliente face aux défis complexes auxquels elle est confrontée.

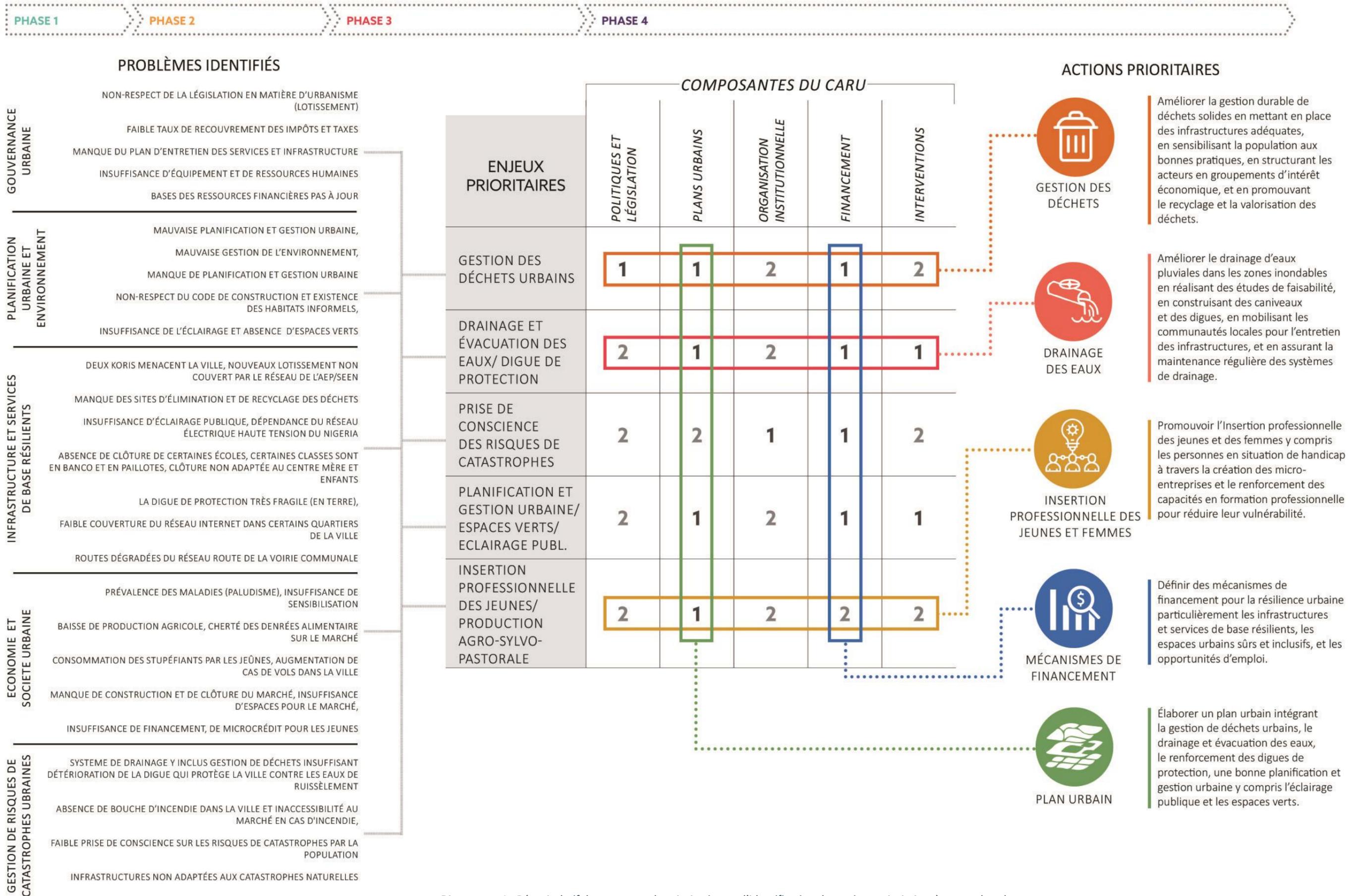


Diagramme 1 : Récapitulatif du processus de priorisation et d'identification des actions prioritaires à travers les phases

4. Cadre d'Action pour la Résilience Urbaine (CARU) pour la ville de Tillabéri

4.1. Actions prioritaires

Action prioritaire 1	Plan urbain
Action prioritaire 2	Mécanismes de financement
Action prioritaire 3	Gestion des déchets urbains
Action prioritaire 4	Drainage des eaux
Action prioritaire 5	Insertion professionnelle des jeunes et femmes



Photo 11 : Intersection du Rond-Point Tribune, Ville de Tillabéri

4.2. Fiches d'actions prioritaires à potentiel d'investissements

Action prioritaire 1 : Plan urbain

Action prioritaire : Élaborer un plan urbain intégrant la gestion de déchets urbains, le drainage et l'évacuation des eaux, le renforcement des digues de protection, une bonne planification et gestion urbaine y compris l'éclairage public et les espaces verts.

Résultats attendus : La Municipalité de Tillabéri dispose d'un plan urbain tenant compte des risques et prenant en compte des plans d'action de gestion des déchets, d'évacuation des eaux de ruissellement, d'extension du réseau électrique et eau potable et des cartes et plans d'aménagement de l'espace urbain, avec pour vision un développement urbain durable à Tillabéri.

Aperçu de l'action prioritaire : La ville ne dispose pas d'un plan d'aménagement urbain, quand bien même le processus d'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) est en cours. Les seuls plans existants sont les plans isolés des lotissements successifs. Plusieurs zones d'occupation spontanée sont créées entre les lotissements. Plusieurs cauris traversent la ville car située entre le bassin versant d'une colline et le fleuve Niger. La gestion des déchets est artisanale et les populations s'adonnent à un déversement anarchique du fait du manque d'un dispositif de gestion. Cette action prioritaire, en raison notamment de l'accent qu'elle met sur la cartographie des zones inondables et la sensibilisation aux risques de catastrophes, concourt au Plan Communal de Contingence Multirisque 2023-2024 de Tillabéri car elle peut fournir des informations critiques pour anticiper et atténuer les effets des inondations, l'une des principales menaces identifiées. Cette synergie renforce ainsi la cohérence entre aménagement du territoire et gestion des risques.

En se concentrant sur des actions concrètes, en fournissant un cadre opérationnel et des mesures spécifiques pour l'aménagement de la ville, le plan urbain joue un rôle de complémentarité et de support aux aspirations du SDAU en cours d'élaboration. En intégrant les données du plan urbain qui promeut aussi la sensibilisation, le SDAU peut ainsi s'appuyer sur un plan qui non seulement identifie les risques, mais mobilise également les habitants dans la prévention et la gestion des catastrophes

Le SDAU doit permettre de créer une meilleure disposition, une meilleure répartition dans l'espace de ce qui constitue les éléments de fonctionnement de la ville. Cela est à même de contribuer au Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) de Tillabéri fournissant un cadre stratégique pour l'ensemble de la région et élaboré dans le cadre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) du Niger, avec pour objectif de promouvoir un développement spatial équilibré et durable avec les grandes lignes d'intervention pour un développement harmonieux à l'horizon 2043. L'un des principaux axes du SRAT est de renforcer l'armature urbaine de la région avec un accent particulier sur le développement des pôles comme la ville de Tillabéri. Le plan urbain s'inscrit donc dans la continuité des priorités du SRAT, en concrétisant à l'échelle locale les orientations stratégiques régionales.

ACTION PRIORITAIRE 1 : PLAN URBAIN			
Activités	Résultats attendus	Priorités	Responsables/ Collaborateurs
Activité 1.1 : Identifier et cartographier les zones à risques d'inondation de la ville (dont les sites d'occupation spontanée par les personnes déplacées internes) pour établir une base de données géographique centralisée.	✓ Toutes les zones inondables de la ville sont identifiées et cartographiées	Immédiate	Responsable : Service des affaires domaniales Collaborateurs : Mairie, Commission Foncière Communale, Direction Régionale de l'Urbanisme et du Logement.

<p>Activité 1.2 : Organiser des séances de sensibilisation sur les risques de catastrophes y compris les inondations.</p>	<p>✓ Les populations des zones inondables sont sensibilisées sur la prévention et l'atténuation des risques de catastrophes</p>	<p>Court terme (0-2 ans)</p>	<p>Responsable : Service des affaires domaniales Collaborateurs : Direction Régionale de l'Urbanisme et du Logement, service environnement, service hygiène et assainissement, Mairie</p>
<p>Activité 1.3 : Vulgariser le schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU) sur les occupations affectées à l'espace urbain et semi-urbain.</p>	<p>✓ Toutes les utilisations des sols de l'espace urbain sont connues par les populations</p>	<p>Long terme (5-10 ans)</p>	<p>Responsable : Service des affaires domaniales Collaborateurs : Direction Régionale de l'Urbanisme et du Logement, service environnement, service hygiène et assainissement, Mairie</p>

Action prioritaire 2 : Mécanismes de financement

Action prioritaire : Définir des mécanismes de financement pour la résilience urbaine particulièrement les infrastructures et services de base résilients, les espaces urbains sûrs et inclusifs, et les opportunités d'emploi.

Résultats attendus : Le système de mobilisation des ressources est renforcé et les ressources financières sont davantage mobilisées par la municipalité pour la réalisation de ses projets de résilience urbaine.

Aperçu de l'action prioritaire : la municipalité est confrontée à une faiblesse de recouvrement des recettes fiscales (taxes, impôts et redevances), l'insuffisance du mécanisme de mobilisation des ressources financières en général auprès de l'Etat et des partenaires.

ACTION PRIORITAIRE 2 : MECANISMES DE FINANCEMENT			
Activités	Résultats attendus	Priorités	Responsables/collaborateurs
<p>Activité 2.1 : Identifier et recenser les contribuables installés sur le territoire de la ville</p>	<p>✓ Une planification financière est assurée ✓ L'assiette fiscale communale est maîtrisée ✓ Les recettes municipales sont réhaussées</p>	<p>Immédiate</p>	<p>Responsable : Maire/Administrateur délégué Collaborateurs: Receveur municipal, Service de l'Etat civil et Recensement, Service domanial</p>
<p>Activité 2.2 : Mettre en place un comité en charge de la recherche du financement du CARU et le suivi de la mise en œuvre</p>	<p>✓ Arrêté communal signé ✓ Un comité en charge de financement du CARU est mis en</p>	<p>Immédiate</p>	<p>Responsable : Maire/Administrateur délégué Collaborateurs : Points focaux, autres membres du comité pour la recherche de financement du CARU</p>

	place et fonctionnel		
Activité 2.3 : Identifier les partenaires pour le financement du CARU	✓ Cartographie des partenaires établie	Immédiate	Responsable: le comité pour la recherche de financement du CARU Collaborateurs: Mairie, autres partenaires
Activité 2.4 : Organiser une table ronde pour la dissémination et la levée de fonds pour le financement du CARU	✓ Table ronde organisée ✓ Plusieurs Engagements des partenaires enregistrés	Court terme	Responsable: Maire/Administrateur délégué Collaborateurs: le comité pour la recherche de financement du CARU, autres partenaires

Action prioritaire 3 : Gestion des déchets urbains

Action prioritaire : Améliorer la gestion durable de déchets solides en mettant en place des infrastructures adéquates, en sensibilisant la population aux bonnes pratiques, en structurant les acteurs en groupements d'intérêt économique, et en promouvant le recyclage et la valorisation des déchets.

Résultats attendus : Les déchets solides urbains sont gérés de manière durable et efficiente dans un cadre réglementaire bien défini.

Aperçu de l'action prioritaire : La commune est confrontée à d'énormes difficultés organisationnelles, techniques, matérielles et financières. En effet, on assiste à une insuffisance de personnel au niveau du service communal de l'hygiène et de l'assainissement, des structures de collecte de déchets quasi absentes, un cadre réglementaire mal défini, des opportunités d'emploi non exploitées dans un environnement d'urbanisation accélérée, une population croissante aggravée par l'afflux massif des personnes déplacées internes (PDI). Il n'existe pas de décharge d'élimination de déchets ou de leurs traitements.

ACTION PRIORITAIRE 3 : GESTION DES DECHETS URBAINS			
Activités	Résultats attendus	Priorités	Responsables/Collaborateurs
Activité 3.1 : Conduire une étude de pré faisabilité y compris l'évaluation de la situation et des capacités existantes sur la gestion des déchets	✓ Un état des lieux de la gestion des déchets est réalisé ✓ Les capacités locales sont analysées	Immédiate	Responsable : Maire/Administrateur délégué Collaborateurs : Points focaux, communautés, organisations non gouvernementales (ONG), Service communal de l'hygiène et de l'assainissement, Association de développement, et Agences des Nation Unies

<p>Activité 3.2 : Créer et adopter un cadre réglementaire pour la gestion des déchets urbains</p> <p>3.2.1 <i>Elaborer le cadre réglementaire pour la gestion des déchets solides</i></p> <p>3.2.2 <i>Diffuser les dispositions du cadre réglementaire pour la gestion de déchets</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Arrêté communal signé ✓ Les aspects environnementaux pris en compte ✓ Le cadre réglementaire est compris et accessible aux populations 	<p>Immédiate</p>	<p>Responsable : Maire/Administrateur délégué</p> <p>Collaborateurs : Points focaux, administration communale, communautés</p>
<p>Activité 3.3 : Organiser la filière de gestion des déchets dans la ville : Pré-collecte, collecte, transport/ évacuation et élimination/ traitement/ valorisation (coordonner avec l'activité 5.3 de l'Action Prioritaire 5 « Insertion professionnelle des jeunes et des femmes »)</p> <p>3.3.1 : <i>Développer stratégie durable assortie de son plan d'action pour la gestion des déchets basée sur les infrastructures et capacités existantes</i></p> <p>3.3.2 : <i>Structurer les acteurs en Groupements d'Intérêt Economique (GIE)/ sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS)</i></p> <p>3.3.3 : <i>Formation des jeunes employés dans la gestion des déchets solides dans les méthodes durables d'élimination des déchets et les pratiques de recyclage</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les acteurs et leurs besoins sont identifiés par maillon ✓ Une stratégie durable pour la gestion des déchets est développée ✓ Les capacités des jeunes est renforcée dans le domaine de la gestion des déchets solides, les méthodes durables d'élimination et pratiques de recyclage des déchets 	<p>Court terme</p>	<p>Responsable : Service communal d'Hygiène et Assainissement</p> <p>Collaborateurs : Points focaux, communautés, PDI, administration communale, autres services techniques décentralisés, chefs de quartiers, organisations de la société civile, sociétés coopératives simplifiées</p>
<p>Activité 3.4 : Promouvoir les activités de salubrité communautaire à travers l'approche Haute Intensité de Main D'œuvre (HIMO)</p> <p>3.4.1 : <i>Organiser régulièrement des concours de salubrité au niveau des quartiers ou au niveau de la ville</i></p> <p>3.4.2 : <i>Instituer des journées de salubrité dans la ville</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Activités Haute Intensité de Main D'œuvre (HIMO) identifiés ✓ Concours de salubrité régulièrement organisé ✓ Journée de salubrité connues par la population 	<p>Court terme</p>	<p>Responsable : Service communal d'Hygiène et Assainissement</p> <p>Collaborateurs : Points focaux, communautés, PDI, administration communale, autres services techniques décentralisés, chefs de quartiers, organisations de la société civile, sociétés coopératives simplifiées</p>

<p>3.4.3 : Orgniser des séances de sensibilisation sur les bonnes pratiques publiques</p>			
<p>Activité 3.5 : Construire des infrastructures de gestion des déchets solides à travers la consultation et la mobilisation des communautés</p> <p>3.5.1 : Realiser une étude de faisabilité (technique, financière, environnementale, sociale) et cartographie des potentiels dépôts de déchets solides</p> <p>3.5.2 : Construire des infrastructures d'élimination de déchets et de recyclage</p> <p>3.5.3 : Etablir un plan de maintenance communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des infrastructures de gestion des déchets solides sont construits à travers la mobilisation des communautés ✓ Une étude de faisabilité et une cartographie des potentiels dépôts de déchets solides sont réalisées ✓ Un plan de maintenance communautaire est établi 	<p>Court terme</p>	<p>Responsable : Service communal d'Hygiène et Assainissement</p> <p>Collaborateurs : Points focaux, communautés, PDI, administration communale, autres services techniques décentralisés, chefs de quartiers, organisations de la société civile, SCOOPS</p>

Action prioritaire 4 : Drainage des eaux

Action prioritaire : Améliorer le drainage d'eaux pluviales dans les zones inondables en réalisant des études de faisabilité, en construisant des caniveaux et des digues, en mobilisant les communautés locales pour l'entretien des infrastructures, et en assurant la maintenance régulière des systèmes de drainage.

Résultats attendus : La canalisation des eaux de ruissellement est assurée de manière durable et les risques d'inondations sont réduits.

Aperçu de l'action prioritaire : Le réseau de drainage est insuffisant, non adapté et mal entretenu. La digue de protection en terre compactée du quartier Kabia de la ville de Tillabéri est dégradée, exposant les habitations aux risques d'inondation.

ACTION PRIORITAIRE 4 : DRAINAGE DES EAUX			
Activités	Résultats attendus	Priorités	Responsables/ collaborateurs
<p>Activité 4.1 : Elaborer un plan d'action de prévention des zones inondables (à coordonner avec l'activité 1 du l'action Prioritaire 1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan d'action des zones inondables élaboré 	<p>Immédiate</p>	<p>Responsable : Service du Genie Rural</p> <p>Collaborateurs : administration communale, autres services techniques décentralisés</p>
<p>Activité 4.2 : Réaliser des caniveaux pour l'évacuation des eaux de ruissellement des zones inondables identifiées dans le</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les ouvrages de drainage sont réalisés pour protéger les 	<p>Court terme</p>	<p>Responsable : Service du Genie Rural</p> <p>Collaborateurs : Points focaux, administration</p>

<p>plan urbain (coordonner avec l'activité 1.1 de l'Action Prioritaire « Plans Urbains » et activité 3.5 de l'Action Prioritaire « Gestion des déchets solides urbains »)</p> <p>4.2.1 : Réaliser une étude de faisabilité (technique, financière, sociale, environnementale)</p> <p>4.2.2 : Mobiliser des communautés pour la construction des caniveaux (approche HIMO)</p> <p>4.2.3 : Construire des caniveaux dans les quartiers identifiés</p> <p>4.2.4 : Développer un plan de gestion des infrastructures de drainage et de renforcement des capacités institutionnelles</p>	<p>quartiers identifiés (Toula et Kabia) contre les inondations</p> <p>✓ <i>Un plan de gestion des infrastructures de drainage et de renforcement des capacités institutionnelles est développé</i></p>		<p>communale, autres services techniques décentralisés, les communautés, chefs de quartiers, organisations de la société civile, SCOOPS, ONG et associations de développement</p>
<p>Activité 4.3 : Réhabiliter et renforcer les digues de protection existantes à travers des travaux HIMO</p> <p>4.3.1 : Etude de faisabilité (technique/financière) et identification des endroits (breches)</p> <p>4.3.2 : Mobiliser des communautés pour la construction des caniveaux (approche HIMO)</p> <p>4.3.3 : Construire des caniveaux dans les quartiers identifiés</p> <p>4.3.4 : Sensibiliser les populations sur les risques de catastrophe encourus en prélevant la terre de la digue</p>	<p>✓ Protection de la ville contre les eaux de ruissèlement</p>	<p>Long terme</p>	<p>Responsable : Service communal du Genie Rural</p> <p>Collaborateurs : Points focaux, administration communale, autres services techniques décentralisés, les communautés, chefs de quartiers, organisations de la société civile, sociétés coopératives simplifiées, organisations non gouvernementales et associations de développement</p>
<p>Activité 4.4 : Renforcement des infrastructures publiques par rapport aux risques d'inondations</p> <p>4.4.1 : Cartographie des infrastructures scolaires à renforcer pour les rendre résilients aux catastrophes</p>	<p>✓ Les infrastructures publiques particulièrement les écoles sont protégées, adaptées et plus résilientes aux chocs climatiques</p>	<p>Court terme</p>	<p>Responsable : Service communal du Genie Rural</p> <p>Collaborateurs : Points focaux, administration communale, autres services techniques décentralisés, chefs de quartiers, les communautés, organisations de la société civile, sociétés coopératives simplifiées,</p>

<p>4.4.2 : Conduire une évaluation des besoins sur les infrastructures scolaires existantes</p> <p>4.4.3 : Clôturer les écoles</p> <p>4.4.4 : Transformer les salles de classes en matériaux définitifs</p>	<p>✓ Les Risques d'inondation des écoles sont identifiés,</p> <p>✓ Les besoins en sécurité structurelle sont identifiés</p>		<p>organisations non gouvernementales et associations de développement</p>
--	---	--	--

Action prioritaire 5 : Insertion professionnelle des jeunes et femmes

Action prioritaire : Promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes y compris les personnes en situation de handicap à travers la création des micro-entreprises et le renforcement des capacités en formation professionnelle pour réduire leur vulnérabilité.

Résultats attendus : Les opportunités économiques sont offertes aux jeunes et les femmes de la ville. Cela va favoriser leur insertion socio-professionnelle.

Aperçu de l'action prioritaire : Constituant plus de 70% de la population de la commune, les jeunes et les femmes y compris les PDI, ont des difficultés d'accès aux sources de financement leur permettant d'entreprendre des activités génératrices de revenus.

ACTION PRIORITAIRE 5 : Insertion professionnelle des jeunes et femmes			
Activités	Résultat attendus	Priorités	Responsables/ collaborateurs
<p>Activité 5.1 : Inventorier les besoins en activités génératrices de revenus (AGR) des jeunes et des femmes y compris les personnes handicapées</p> <p>5.1.1 : Identifier de façon participative et inclusive les activités porteuses/à haut potentiel économique</p> <p>5.1.2 : Structurer les femmes et les jeunes en SCOOPS</p> <p>5.1.3 : Cartographier et évaluer les capacités des institutions de microfinance</p>	<p>✓ Les besoins en AGR identifiés de façon inclusive</p> <p>✓ Les jeunes et les femmes sont bien structurés en SCOOPS</p> <p>✓ Les institutions de microfinance sont cartographiées et leurs capacités évaluées</p>	Immédiate	<p>Responsable : Services communal de la formation professionnelle</p> <p>Collaborateurs : Points focaux municipaux, les communautés, services techniques décentralisés, administration communale, chefs de quartiers, organisations de la société civile, SCOOPS, ONG, et associations de développement</p>
<p>Activité 5.2 : Former et accompagner les jeunes et les femmes y compris les personnes en situation de handicap dans les métiers</p>	<p>✓ Autonomisation financières et inclusives des</p>	Court terme	<p>Responsable : Maire/Administrateur délégué</p> <p>Collaborateurs : Points focaux, services techniques décentralisés, communautés;</p>

d'art et la transformation agro-sylvo-pastorale	jeunes et femmes		administration communale, chefs de quartiers, organisations de la société civile, sociétés coopératives simplifiées, organisations non gouvernementales et associations de développement
<p>Activité 5.3 : Créer un centre incubateur pour jeunes pour la promotion des métiers de valorisation des déchets organiques (Coordonner avec l'Action Prioritaire 3 « <i>Gestion des déchets solides urbains</i> »)</p> <p>5.3.1: Mettre à leur disposition des bénéficiaires des kits leurs permettront de poursuivre leurs propres entreprises</p> <p>5.3.2 : Apporter des appuis financiers par l'octroi des subventions/microcrédits aux jeunes et femmes (en lien avec l'activité 5.1.3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création inclusive d'emploi sûr ✓ Production de fertilisants pour le sol ✓ Diminution des volumes des déchets ✓ Préservation de l'environnement ✓ Le banditisme résiduel est atténué du fait de l'occupation des jeunes par des activités génératrices des revenus ✓ La ville est sûre et assure sa résilience économique 	Long terme	<p>Responsable : Mairie avec les partenaires, les organisations non gouvernementales</p> <p>Collaborateurs : Points focaux, services techniques décentralisés, administration communale, chefs de quartiers, organisations de la société civile, sociétés coopératives simplifiées, organisations non gouvernementales et associations de développement</p>

4.3. Priorités des activités du CARU

CALENDRIER				
Actions prioritaires		Activités par priorité		
		Immédiat	À court terme (0-2 ans)	À long terme (5-10 ans)
1	Plan urbain	Activité 1.1	Activité 1.2	Activité 1.3
2	Mécanismes de financement	Activité 2.1 Activité 2.2 Activité 2.3	Activité 2.4	
3	Gestion de déchets urbains	Activité 3.1 Activité 3.2	Activité 3.3 Activité 3.4 Activité 3.5	
4	Drainage des eaux	Activité 4.1	Activité 4.2 Activité 4.4	Activité 4.3
5	Insertion professionnelle des jeunes femmes	Activité 5.1	Activité 5.2	Activité 5.3

4.4. Cadre de suivi et d'évaluation

La Commune Urbaine de Tillabéri est actuellement dirigée par un Administrateur Délégué nommé par décret. Pour l'épauler, il a été mis en place par arrêté du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire une commission consultative regroupant les représentants des couches sociales et des chefs de service dont les compétences sont transférées aux collectivités locales. Dans le cadre des services qu'elle rend à la population, l'administration municipale s'appuie sur les services municipaux coordonnés par un secrétariat général. Pour les activités plus étendues, la commune dispose d'agents propres à la commune et des services techniques déconcentrés en position de mise à disposition. Les services techniques représentés dans la commune sont : l'agriculture ; le génie rural ; l'élevage ; l'environnement ; l'hygiène et assainissement ; le développement communautaire ; la santé ; l'éducation ; l'État civil ; la jeunesse et sport ; la promotion de la femme et la protection de l'enfant.

La mise en œuvre du CARU requiert la participation et l'engagement de tous ces acteurs. Le système de suivi et évaluation doit prévoir tous les moyens et les compétences nécessaires pour un bon fonctionnement du système. Il doit être inclusif, participatif et itératif et favoriser la valorisation des résultats et conclusions tirées. Cette évaluation sera réalisée à travers la collecte des informations, le traitement et l'analyse des données.

Ce cadre de suivi et d'évaluation est essentiel pour garantir une mise en œuvre efficace du CARU de la ville de Tillabéri, assurant ainsi sa pertinence et son impact à long terme. Dans ce cadre, les rôles et responsabilités des institutions et entités clés sont clairement définis pour une surveillance régulière de la progression des activités.

Idéalement, un organisme externe ou un consultant indépendant sera mandaté pour assister la municipalité dans le suivi de la mise en œuvre du CARU de la ville, avec des rapports périodiques, de préférence tous les deux ans. Ces rapports seront présentés à l'assemblée municipale ou à un autre organisme compétent chargé de la gestion de la municipalité.

Ce cadre de suivi et d'évaluation répondra aux questions essentielles suivantes :

1. Conformité à la planification initiale (0-2 ans) : Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités du CARU de la ville correspond-elle aux plans établis initialement ? Cette évaluation permettra d'identifier les écarts entre les prévisions et la réalité, facilitant ainsi les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

2. Mobilisation des ressources (3-5 ans) : Dans quelle mesure les ressources sont-elles mobilisées conformément aux projets formulés dans le cadre du CARU ? Cette question examinera l'allocation effective des ressources financières, humaines et matérielles pour garantir que les initiatives prévues sont pleinement soutenues et mises en œuvre.

3. Utilisation du CARU comme référence : Dans quelle mesure le CARU de la ville a-t-il été intégré dans l'élaboration des plans, politiques et stratégies municipales ? Cette évaluation examinera si le CARU a été effectivement utilisé comme cadre de référence lors des processus de planification municipale, assurant ainsi une cohérence et un alignement avec les objectifs de résilience urbaine.

4. Impact sur la résilience de la ville : Dans quelle mesure la mise en œuvre du CARU a-t-elle contribué à renforcer la résilience globale de la ville ? Cette question évaluera

l'efficacité des actions entreprises dans le cadre du CARU pour améliorer la capacité de la ville à faire face aux défis et aux chocs futurs, mesurant ainsi son impact concret sur la communauté urbaine.

En résumé, ce cadre de suivi et évaluation fournira une base solide pour évaluer et améliorer continuellement la mise en œuvre du CARU de la ville, garantissant ainsi sa pertinence et sa contribution effective à la résilience urbaine à long terme.

Conclusion et voies à suivre

Dans un contexte où la Commune Urbaine de Tillabéri est confrontée à une série de défis allant des risques climatiques aux fléaux sociaux, en passant par les crises économiques et sécuritaires, la nécessité d'adopter des mesures de résilience urbaine devient impérieuse. Ces défis entravent non seulement le développement socio-économique, mais ont également exacerbé la vulnérabilité de la population locale, déjà confrontée à des conditions de vie précaires.

Face à cette réalité, le PNUD et ONU-Habitat ont lancé l'initiative « Établissements Humains Inclusifs, Sûrs, Résilients et Durables au Sahel », avec pour objectif de renforcer la résilience des communautés sahéniennes soutenue par la composante de résilience urbaine du [Projet de résilience dans le Sahel](#) financé par le gouvernement suédois. Dans le cadre de cette initiative l'outil CityRAP pour la Planification d'Actions pour la Résilience Urbaine a été utilisé pour identifier et prioriser les actions visant à réduire les risques urbains.

La communalisation intégrale initiée par l'État du Niger depuis 2004 a placé les maires, dont les administrateurs délégués assurent présentement les fonctions, au cœur du développement local, les chargeant d'élaborer des outils de planification pour organiser les investissements et établir des priorités par secteur. Dans ce contexte, la ville de Tillabéri a été sélectionnée pour la mise en œuvre de l'outil CityRAP, conduisant à l'élaboration du Cadre d'Action pour la Résilience Urbaine (CARU).

Le processus participatif engagé a permis de mettre en lumière les quartiers les plus vulnérables et exposés aux risques de catastrophes, et a conduit à l'identification de cinq axes prioritaires pour le CARU : le plan urbain, le mécanisme de financement, la gestion des déchets solides urbains, le drainage des eaux et l'insertion professionnelle des jeunes et femmes. Aujourd'hui, après un travail intensif d'analyse et de concertation, la Commune Urbaine de Tillabéri s'est finalement dotée d'un cadre d'action pour sa résilience urbaine, fruit d'une collaboration entre la population, les techniciens, les autorités et les partenaires au développement.

L'objectif est que cet outil serve de guide pour des actions durables, permettant de créer des impacts positifs à long terme sur la population locale et de renforcer la résilience de la commune face aux défis à venir.

**Des établissements humains inclusifs, sûrs,
résilients et durables au Sahel**
Partie intégrante de la composante urbaine du
Projet de Résilience dans le Sahel



Élaboré par :
Commune Urbaine de Tillabéri

Soutenu par :
Ministère de l'Action Humanitaire et la
Gestion des Catastrophes

Avec l'appui du :
Programme des Nations Unies pour les
Établissements Humains (ONU-Habitat)

et du
Programme des Nations Unies
pour le Développement (PNUD)

